

Montréal, le 6 avril 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Avocate  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier R-4045-2018 Phase 1**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 3 avril dernier requérant un délai additionnel pour le dépôt de la preuve relative à l'étape 3 de la phase 1 dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Distributeur un délai supplémentaire pour le dépôt de sa preuve jusqu'à la mi-mai 2020.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl